



LA PRISE DE COMPRIMÉS D'IODE

QUI EST CONCERNÉ PAR LA PRISE DES COMPRIMÉS D'IODE ?

En cas d'accident majeur sur le site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay ou sur l'installation Cis Bio International, un dégagement d'iode radioactif peut se produire. Les scénarios d'accident montrent que la prise des comprimés d'iode pourrait être nécessaire par précaution dans le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) de ces installations. C'est pourquoi il est conseillé aux habitants des communes concernées par ce plan, de se doter de ces comprimés.

À QUOI SERT L'IODE ?

La prise des comprimés d'iode permet de protéger la glande thyroïde, particulièrement sensible à l'iode radioactif. La thyroïde est alors saturée en iode stable empêchant l'iode radioactif de s'y fixer, ce dernier est alors éliminé par les voies naturelles.

QUI PEUT PRENDRE LES COMPRIMÉS D'IODE ?

Les comprimés d'iode concernent tout le monde, enfants et adultes. Il faut respecter la posologie en fonction de l'âge de la personne. Pour faciliter la prise chez les enfants, les comprimés sont sécables et solubles dans l'eau. N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou à votre pharmacien.

Les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont les plus sensibles, leur protection est prioritaire.

POSOLOGIE



	Personne de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
	Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
	Enfant de 1 mois à 3 ans 1/2 comprimé de 65 mg
	Enfant jusqu'à 1 mois 1/4 de comprimé de 65 mg

QUAND FAUT-IL PRENDRE LES COMPRIMÉS D'IODE ?

En cas d'accident nucléaire, le comprimé d'iode doit être pris lorsque le Préfet en donne la consigne et uniquement à ce moment-là. L'information sera donnée par tous les moyens disponibles : radio, télévision, information directe (pompiers, mairie...).

QUELLE EST LA DURÉE D'EFFICACITÉ DES COMPRIMÉS D'IODE APRÈS INGESTION ?

L'iode est efficace pendant 24h. Il doit être pris dans les 2h avant le rejet d'iode radioactif. C'est pourquoi il doit être ingéré avant toute éventuelle évacuation, et qu'il est important de respecter les mesures de mise à l'abri.

COMMENT CONSERVER CES COMPRIMÉS ?

Comme des médicaments, à l'abri de l'air, de l'humidité et de la lumière, et bien sûr hors de portée des enfants, même si la prise intempestive n'aurait pas de graves conséquences sur la santé car l'iode est éliminé par les voies naturelles.

QUE FAIRE DES COMPRIMÉS PÉRIMÉS ?

Les pharmacies de Saclay et de Gif-sur-Yvette récupèrent les comprimés périmés.

PHARMACIES DÉPOSITAIRES DE COMPRIMÉS D'IODE

(Sous réserve d'approvisionnement des stocks. Il est fortement conseillé d'appeler les pharmacies avant de vous déplacer).

> SACLAY

- Pharmacie Gaonach - 19, rue Charles Thomassin
01 69 85 34 12

> GIF-SUR-YVETTE

- Pharmacie Berger - Centre commercial de l'Abbaye
01 69 07 75 68
- Pharmacie du marché de Chevy - 11, place du Marché neuf
01 60 12 56 21
- Pharmacie Delmas - 48, rue Henri Amodru
01 69 07 50 53
- Pharmacie de la Gare - 2, rue Croix de Grignon
01 69 82 92 51
- Pharmacie du Parc - 1, place du Marché neuf
01 60 12 35 15
- Pharmacie Willemot - C. cial Val de Courcelle
01 69 07 74 69

Zoom ...

La Commission locale d'information (CLI) participe aux enquêtes publiques sur des projets de développement du plateau de Saclay

S'appuyant sur l'expertise de ses membres et en toute transparence avec les exploitants nucléaires et l'Agence de sûreté nucléaire (ASN), la Commission locale d'information (CLI) a souhaité émettre un avis dans les deux dernières enquêtes publiques qui concernent le développement futur du plateau de Saclay.

Le Contrat de développement territorial (CDT) Paris-Saclay

Les membres de la CLI du plateau de Saclay ont exprimé, le 13 novembre dernier, leur souhait d'une plus grande concertation et d'efforts supplémentaires de la part de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) pour prendre en compte davantage le risque nucléaire dans son projet de territoire à Saint-Aubin.

Celui-ci envisage de doubler le nombre de logements, notamment étudiants, dans le secteur du Plan particulier d'intervention (PPI). Un avis défavorable de la CLI du plateau de Saclay a été émis, rejoignant celui de l'ASN, pour la non-prise en compte du risque nucléaire et du transport de matières radioactives. Les membres de la CLI s'inquiètent ainsi de l'implantation d'un grand nombre de logements dans le périmètre du PPI, et souhaitent que les services préfectoraux procèdent rapidement à la mise à jour de ce Plan, afin d'assurer la sécurité des personnes et des équipements.

Le projet de ligne 18 du Grand Paris Express

Le projet de ligne 18 du Grand Paris Express a été soumis à enquête publique en avril dernier afin d'en exposer le contenu au grand public et de lui permettre d'exprimer son avis en vue de la déclaration d'utilité publique (www.enquetepubliqueligne18.fr).

La contribution de la CLI sur ce projet a été énoncée le 26 avril 2016. Une partie de la zone traversée par le tracé de la ligne 18 se trouvant à proximité des installations nucléaires du plateau de Saclay, la CLI a souhaité alerter la commission d'enquête sur la prise en compte du risque nucléaire.

1 La CLI attire l'attention sur les recommandations formulées dans le cadre de l'enquête publique au sujet de la prise en compte des risques d'accidents du métro sur les équipements du CEA.

2 La CLI souhaite que le **risque lié au transport de matières dangereuses nucléaires** soit pris en compte dans les études de danger réalisées par les exploitants (CEA et Cis Bio International).



3 La CLI s'interroge sur la **compatibilité du projet avec la présence d'une zone non-constructible** de 500 m autour de la limite du CEA/Cis Bio International fixée en 1947 et présente dans le Plan local d'urbanisme (PLU) de Saclay et de Villiers-le-Bâcle.

4 La CLI restera attentive au suivi des **dossiers de sécurité** entrepris parallèlement à la conception du projet, et qui permettront de définir l'ensemble des dispositifs nécessaires au maintien de la sécurité des usagers et exploitants, lorsque la ligne sera en service.

Le 7 Juillet dernier, la commission d'enquête publique a émis un « avis favorable à l'unanimité des membres » à la déclaration d'utilité

publique nécessaire à la réalisation de la ligne 18 entre « Orly » et « Versailles Chantiers ».

CONTACT

Conseil départemental de l'Essonne
Direction de l'environnement
CLI du plateau de Saclay
Boulevard de France
91012 Évry Cedex
Tél. 01 60 91 32 34
Courriel : cli@c91.fr
www.cli.essonne.fr

Focus sur la gare « CEA/Saint-Aubin » de la ligne 18

Lors de ces deux enquêtes, la Commission locale d'information (CLI) a alerté sur la problématique de la future gare « CEA/Saint-Aubin » envisagée au niveau du Christ de Saclay.

Cette gare est pour le moment exclue des projets soumis à enquête publique car elle se trouve dans la zone de danger des INB du plateau de Saclay, qui correspond à un rayon d'un kilomètre autour du réacteur Osiris. Or, cette zone fait l'objet de recommandations d'urbanisme interdisant l'implantation d'établissements recevant du public (ERP).

Le réacteur entrant très prochainement dans une longue phase de démantèlement (voir l'article « À la Une »), des études ont été transmises par le CEA et Cis bio international à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui a demandé à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) de procéder à leur expertise. Les conclusions ne seront pas connues avant 2017 : elles devraient notamment permettre à l'ASN d'apprécier si une redéfinition de la zone de danger est justifiée.

La lettre de la CLI

www.cli.essonne.fr

Bièvres • Bures-sur-Yvette • Buc • Châteaufort • Gif-sur-Yvette • Gometz-la-Ville • Gometz-le-Châtel • Igny • Janvry • Jouy-en-Josas • Les Loges-en-Josas • Les Ulis • Magny-lès-Hameaux • Marcoussis • Nozay • Orsay • Palaiseau • Saclay • Saint-Aubin • Saint-Jean-de-Beauregard • Saint-Rémy-lès-Chevreuse • Toussus-le-Noble • Vauhallan • Villebon-sur-Yvette • Villejust • Villiers-le-Bâcle



Octobre 2016

Édito

« Deux sujets majeurs sont à l'honneur de cette nouvelle lettre de la Commission locale d'information du plateau de Saclay : la fermeture de l'emblématique réacteur expérimental Osiris et, bien sûr, le lancement de la campagne de distribution de comprimés d'iode prévue en octobre prochain.

À la suite de presque 50 ans de fonctionnement, le réacteur Osiris a été mis à l'arrêt pour entrer dans une longue phase de démantèlement qui durera 20 à 30 ans. Dans cette période, tout doit être mis en œuvre pour garantir la sécurité de tous.

La distribution de comprimés d'iode, action phare du plan particulier d'intervention (PPI) de Saclay, concerne tous les habitants des communes de Villiers-le-Bâcle, Saclay, Saint-Aubin et Gif-sur-Yvette. Il s'agit d'un dispositif fiable de précaution et de protection des habitants indispensable en cas d'accident nucléaire.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les membres de la CLI qui, dans la diversité et la complémentarité de leurs compétences, participent régulièrement à ses travaux. »

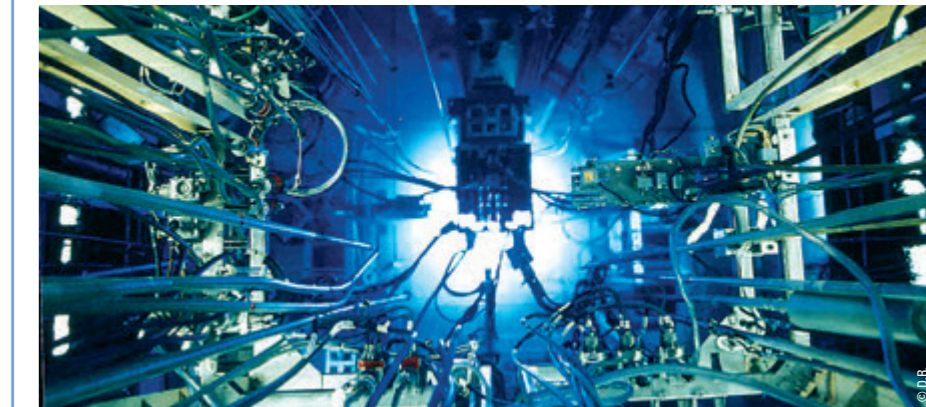


Brigitte Vermillet,
Présidente de la Commission locale d'information du plateau de Saclay

À LA UNE ...

Fermeture du réacteur nucléaire expérimental Osiris

Situé sur le site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay, le réacteur nucléaire Osiris est mis à l'arrêt depuis le 16 décembre 2015, après 49 ans de fonctionnement. L'heure est désormais à la préparation de son démantèlement, selon les procédures en vigueur. La Commission locale d'information (CLI) du plateau de Saclay suit de près les opérations.



Avec une puissance de 70 MWth*, Osiris - aussi appelé Installation nucléaire de base (INB) 40 - était un réacteur utilisé principalement dans la recherche technologique et le domaine médical. Il a fourni des radioéléments permettant de réaliser plus de 800 000 examens médicaux par an, ce qui représente pour ces dernières années 10 à 12% de la demande mondiale. Ce réacteur est à l'arrêt définitif depuis décembre 2015, après 49 ans de fonctionnement.

Un réacteur nucléaire n'est pas une installation comme les autres : celle-ci nécessite de respecter des procédures strictes lors de son démantèlement qui prendra ici 20 à 30 ans. Aujourd'hui, le CEA est dans

la phase de transmission d'une demande de démantèlement auprès du ministère chargé de la sûreté nucléaire, qui donnera lieu à une enquête publique et à une consultation de la CLI du plateau de Saclay. En 2021, les opérations préparatoires et l'évacuation complète du combustible seront finalisées, avant de « démonter » le réacteur lui-même.

Concernant l'urbanisme autour du site nucléaire de Saclay, le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) reste applicable, tant que de nouvelles études de sûreté n'ont pas été conduites pour le redéfinir. ■

* MégaWatt thermique

Osiris, en dates

- 1966 : mise en service du réacteur Osiris à Saclay
- décembre 2013 : le Comité de l'énergie atomique décide de fermer Osiris
- juillet 2014 : le gouvernement fait part de sa décision de fermer Osiris au 31 décembre 2015
- 16 décembre 2015 : mise à l'arrêt effectif du réacteur
- fin 2019 : engagement du démantèlement du réacteur (sous réserve d'y avoir été autorisé par décret) et déchargement
- fin 2021 : évacuation complète du combustible



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la foire aux questions du site ASN
www.distribution-iode.com



Villiers-le Bâcle / Saclay / Saint-Aubin / Gif-sur-Yvette

Octobre 2016 : nouvelle distribution de comprimés d'iode stable

En octobre, les habitants des communes Villiers-le-Bâcle, Saclay, Saint-Aubin et Gif-sur-Yvette sur le plateau du Moulon recevront par courrier un bon pour retirer gratuitement une boîte de comprimés d'iode stable, dans une des 7 pharmacies désignées. Explications.

En France, tous les habitants vivant à proximité d'une installation nucléaire doivent posséder des comprimés d'iode stable. Il s'agit d'une mesure de précaution et protection indispensable, en cas d'accident nucléaire majeur : l'iode stable protège la glande thyroïde contre les effets dangereux d'une propagation d'iode radioactif.

Qui est concerné en Essonne ?

Dans le périmètre de sécurité de 2,5 km autour du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay, une distribution de comprimés est régulièrement organisée en faveur des habitants de Villiers-le-Bâcle, Saclay, Saint-Aubin et de Gif-sur-Yvette, sur le plateau du Moulon.

En octobre 2016, des Volontaires de Défense et de Protection civile de l'Essonne (VDPC91) glisseront les bons de retrait dans les boîtes à lettres avec une notice d'information. Contre ce bon, l'une des 7 pharmacies désignées* délivreront une nouvelle boîte de comprimés, à conserver à température ambiante.

Ces comprimés doivent rester accessibles, mais néanmoins tenus à l'écart des enfants en temps normal.

Seulement en cas de rejet d'iode radioactif, le Préfet donnera l'ordre de prendre les comprimés, par tous les moyens de communication disponibles. Dans ce cas, une vigilance particulière envers les plus sensibles est indispensable : les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont sensibles, leur protection est prioritaire.

Qui organise la distribution des comprimés d'iode stable ?

Elle est coordonnée par les pouvoirs publics (Préfecture de l'Essonne, Agence régionale de la santé (ARS), Conseil départemental de l'Essonne) et par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), avec le soutien du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay et de la société Cis Bio International, de la Commission locale d'information (CLI) du plateau de Saclay, des mairies et des pharmacies.



AGENDA

> Jeudi 29 septembre 2016 - 19h30
Maison pour tous, à Villiers-le-Bâcle
Réunion d'information organisée par la Préfecture de l'Essonne pour répondre à toutes vos questions sur la campagne de distribution des comprimés d'iode stable.

Attention

Le dosage des comprimés s'élève à 65 mg pour s'adapter aux enfants : cette posologie limite en effet le risque de sur ou sous dosage. Si vous possédez d'anciens cachets, ceux-ci sont périmés. Rapportez-les, avec le bon de retrait reçu dans votre boîte à lettres, dans l'une des 7 pharmacies désignées*. Contre-indications, rares : maladies thyroïdiennes, allergies.

* Voir notre feuillet détachable, à conserver : adresses des pharmacies partenaires, information sur l'alerte, les procédures de sécurité et la prise des comprimés d'iode stable.

EN BREF ...

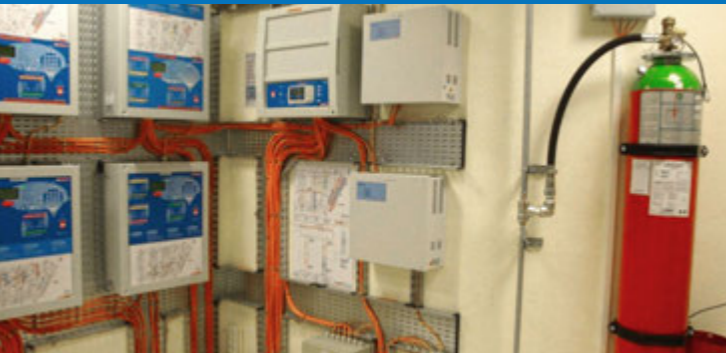
RESTEZ INFORMÉS

Conformément à la loi relative à la Transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN), les exploitants sont dans l'obligation de transmettre chaque année à la CLI un rapport TSN et leur bilan environnemental.

Ces documents sont disponibles sur www.cli.essonne.fr

SUITE DES MISES EN DEMEURE DE LA SOCIÉTÉ CIS BIO INTERNATIONAL

En 2015, la société Cis Bio International a mis en conformité son dispositif de prévention des départs de feu et d'extinction d'incendie, suite aux mises en demeure et à la consignation dont elle a fait l'objet par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Un système d'extinction automatique a été mis en place, conformément aux prescriptions de l'agence



REGARDS CROISÉS ...



Charlotte CAZALA-REYSS
Élue municipale de la commune de Villiers-la-bâcle, membre du collège des élus de la CLI.



Gérald MACOINE
Chargé de défense sanitaire à l'Agence Régionale de Santé, délégation territoriale de l'Essonne.

Quel est le rôle de votre institution dans la distribution et la prise des comprimés d'iode ?

Notre commune se trouve dans le périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) des installations de Saclay. La campagne de distribution est organisée en concertation avec les exploitants (CEA, Cis Bio International) en lien avec les pouvoirs publics. Des volontaires de la défense et protection civile vont distribuer documents d'informations et bons de retraits invitant à retirer les comprimés en pharmacie. La mairie quant à elle sensibilisera les habitants au moyen de ses dispositifs de communication et apportera un appui permettant aux exploitants de relancer les personnes qui tarderaient à retirer leurs comprimés.

Nous sommes aussi chargés de remettre ces bons de retraits aux nouveaux arrivants dans la commune, difficiles à toucher s'ils ne se présentent pas d'eux-mêmes en Mairie. Il serait pertinent d'explicitier la situation de notre village par rapport au PPI de Saclay dans les actes de vente ou de location.

Jugez-vous la distribution des comprimés d'iode utile ?

Cette distribution me semble non seulement utile mais aussi indispensable. La prise d'iode vise à réduire les effets sanitaires d'un incident nucléaire. Distribuer les comprimés permet d'offrir à tous cette protection.

Quel est le rôle de votre institution dans la distribution et la prise des comprimés d'iode ?

L'ARS Île-de-France contribue, avec la Préfecture, à définir le circuit de distribution des comprimés. Toutes les personnes présentes à l'intérieur du PPI de Saclay doivent en disposer. Pour cela, nous participons aux réunions avec les riverains afin d'expliquer les raisons de cette distribution et nous informons les pharmaciens sur leur rôle dans cette distribution.

Par ailleurs, en cas d'accident nucléaire l'ARS est aux côtés du préfet avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour décider des mesures à mettre en œuvre et du moment où prendre l'iode. Le défi sera de parvenir à informer les habitants. La plaquette informative qui doit être conservée avec les comprimés leur explique la marche à suivre.

Jugez-vous la distribution des comprimés d'iode utile ?

Évidemment. Cette distribution permet aux personnes d'avoir entre leurs mains des médicaments qui vont pouvoir protéger leur glande thyroïde en cas d'accident. Ce n'est pas la seule mesure préventive : il faut en premier lieu se mettre à l'abri. Toutefois, en cas de doute sur la prise de ces comprimés, par exemple dans les cas rares d'intolérance à l'iode, il faut discuter avec son médecin traitant pour évaluer au mieux les risques et les bénéfices...

LEXIQUE

- **ASN** : Autorité de sûreté nucléaire. Elle assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.
- **CEA** : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Il s'agit d'un organisme public de recherche.
- **Cis-Bio International** : Entreprise qui produit des radioéléments artificiels à usage médical. Cette société est devenue exploitant nucléaire de l'INB 29 en lieu et place du CEA depuis décembre 2008.
- **CDT** : Contrat de développement territorial. Dans le cadre du projet du Grand Paris, ces contrats visent à définir, par l'État et les collectivités territoriales, les objectifs et priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, d'équipements, etc.
- **INB** : Installation nucléaire de base. Il s'agit de la dénomination pour une installation nucléaire fixe. Le CEA compte 8 INB, dont 2 en cours de démantèlement, et la société Cis Bio International en exploite une seule.
- **ERP** : Établissements recevant du public. En matière de sécurité, ces établissements sont conçus de manière à permettre de limiter les risques d'incendie, d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique et d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.
- **MWth** : Mégawatt thermique.
- **PPI** : Plan particulier d'intervention. Cette zone comprend l'ensemble des communes situées dans un rayon de 2,5 km autour des installations du CEA et de Cis Bio.
- **SGP** : Société du Grand Paris. C'est un établissement public créé par l'État en 2010 pour réaliser le nouveau métro automatique du Grand Paris.
- **VDPC 91** : Volontaires de Défense et de Protection civile de l'Essonne. Association de bénévoles appartenant au corps de défense civile.



La sirène communale, audible par les habitants, diffuse le signal national d'alerte. Il s'accompagne d'un message d'alerte téléphonique (aux résidences et aux entreprises). La population est alors informée de la conduite à tenir en cas d'accident (notamment de l'éventuelle mise à l'abri ou prise de comprimé d'iode, décidées par le Préfet).

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE



Signal d'alerte : son modulé d'1,41 minute, répété 3 fois.



Un automate d'appel téléphonique vous prévient également de l'alerte



1 Mettez-vous à l'abri



2 Fermez toutes les aérations



3 Écoutez la radio et suivre les conseils du Préfet



4 Ne pas téléphoner
Ne pas prendre la voiture
Ne pas aller chercher les enfants à l'école (ils y sont en sécurité)

- > Restez calme
- > Fréquences sur lesquelles régler la radio : France Bleu (107.1) - France Inter (95.4 ou 87.8)
- > Sur ordre des Autorités, consommer des comprimés d'iode
- > La levée de l'alerte est annoncée par un second signal par la sirène et un nouveau message téléphonique



Signal fin d'alerte : son continu de 30 secondes

Des informations supplémentaires sont disponibles en mairie, en Préfecture ou sur le site internet de la CLI du plateau de Saclay : www.cli.essonne.fr



La Commission locale d'information (CLI) du Plateau de Saclay

- Elle est composée de 100 membres, à voix délibérative ou consultative, qui sont :
- des élus des communes, des départements de l'Essonne et des Yvelines, de la Région Île-de-France,
 - des représentants d'associations environnementales,
 - des syndicats professionnels, des représentants du monde économique
 - des membres qualifiés à voix consultative

La France compte 36 Commissions locales d'information sur son territoire. Il s'agit de structures obligatoires mises en place autour d'installations classées, telles que les installations nucléaires. Elles ont pour mission l'information du public et représentent la société civile. Elles peuvent, par exemple, visiter des installations, être consultées et émettre des avis. Créée en 1998, la CLI des installations nucléaires du plateau de Saclay est présidée par le président du Département de l'Essonne ou un élu nommé par lui parmi ses membres.

